

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Patrice AUBERON, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Sabine ROIRAND, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Yannick SOULARD, Alain SCHMUTZ, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD Stéphane BOUILLAUD, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Xavier BILLAUD, Damien GRASSET, Claude DURAND

Excusés représentés : Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Jacques RIGALLEAU, Frédéric FOUQUET représenté par Noël PERCHOT, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAUD, Jean-Louis LAUNAY représenté par Gérard GALLARD

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET, Thierry RICARDEAU ayant donné pouvoir à Yoann GRALL, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Lionel GAZEAU

Excusés : Jessica TESSIER, Miguel CHARRIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Xavier BERNARD, David BELY, Alexandra GABORIAU, Pascal MORINEAU, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Alain ROCHEREAU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc CHUSSEAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU, Arnaud PRAILE, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Anthony BONNET, Jean-Marie GRIMAUD

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 62

Présents : 34

Votants : 40

Désignation d'un (1) élu référent pour représenter Trivalis au sein de l'association Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,
Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,
Vu la désignation de deux (2) élus référents pour représenter Trivalis au sein du Réseau Grand Ouest par délibération D107-COS201020 en date du 20 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère au Réseau Grand Ouest qui regroupe des collectivités et des Etablissements Publics du Grand Ouest et dont l'objectif est d'accompagner les acheteurs publics dans l'intégration du développement durable dans la commande publique.

Considérant que le règlement intérieur de l'association prévoit que chaque entité adhérente au réseau est représentée au minimum par un élu référent qu'elle aura désigné.

Considérant que par délibération D107-COS201020, le comité syndical du 20 octobre 2020 a désigné Monsieur Jean-Pierre MALLARD et Monsieur Yoann GRALL pour représenter Trivalis au sein du Réseau Grand Ouest.

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un (1) élu référent pour représenter Trivalis au sein du Réseau Grand Ouest en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MALLARD.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical de la candidature de Monsieur Yannick SOULARD,

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître,

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture de la nomination de Monsieur Yannick SOULARD,

Trivalis sera représenté au sein du Réseau Grand Ouest par :

Monsieur Yannick SOULARD, 6^{ème} vice-président

Monsieur Yoann GRALL, 7^{ème} vice-président

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).